



CONVENTION SUR ESPÈCES MIGRATRICES

Distr.: Générale

PNUE/CMS/WAE1/RAPPORT

Original: Français

PREMIÈRE REUNION DES SIGNATAIRES DU MEMORANDUM
D'ACCORD CONCERNANT LES MESURES DE CONSERVATION
EN FAVEUR DES POPULATIONS OUEST-AFRICAINES DE
L'ELEPHANT D'AFRIQUE (*Loxodonta africana*)
Accra, Ghana, 30-31 mars 2009

RAPPORT DE LA PREMIERE REUNION DES SIGNATAIRES

1. Du 30 au 31 mars 2009, s'est tenue dans la salle de conférence de Crystal Palm Hôtel à Accra, Ghana la Première Réunion des Signataires du Mémoire d'Accord concernant les Mesures de Conservation en faveur des Populations Ouest-Africaines de l'Eléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*). Cette rencontre a été entièrement financée par la Convention sur les Espèces Migratrices appartenant à la Faune Sauvage (CMS). Elle a connu la participation de représentants des treize (13) Etats de l'aire de répartition des éléphants en Afrique de l'Ouest, des représentants de la coordination du Système de Suivi de l'Abattage Illégal des Eléphants (MIKE), des représentants du Groupe de Spécialistes de l'Eléphant d'Afrique de la Commission de la Sauvegarde des Espèce de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), ainsi que des représentants du Fonds International pour la Protection des Animaux (IFAW). Le Secrétariat de la CMS a servi en tant que secrétariat de la réunion. La liste des participants figure en Annexe 1 du rapport.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

2. Deux allocutions ont été prononcées respectivement par le Directeur exécutif de la Division de la Faune Sauvage (Commission des Forêts) du Ghana et par le Secrétaire exécutif de la CMS. M. Nana Kofi Adu-Nsiah, Directeur exécutif de la Division de la Faune Sauvage (Commission des Forêts), au nom du Gouvernement du Ghana, la première personne à prendre la parole au cours de cette cérémonie, a souhaité la bienvenue aux participants à cette première réunion des pays signataires du Mémoire d'Accord (MdA). Il a souligné que l'Afrique de l'Ouest a perdu 90% de ses populations d'éléphants au cours des vingt dernières années en raison du braconnage, de la perte et de la fragmentation des habitats. Il a également indiqué que les éléphants sont extrêmement menacés dans la sous-région et que son pays est en train de renforcer la protection des Parcs Nationaux en mettant l'accent sur la gestion communautaires des ressources naturelles et le renforcement de la gestion des ressources transfrontalières en collaboration avec les pays voisins.

3. S'agissant de la collaboration pour la gestion transfrontalière des ressources naturelles, M. Adu-Nsiah a mentionné un certain nombre d'initiatives développées avec d'autres pays. Notamment, il a souligné que le Ghana et le Burkina Faso ont organisé une série de réunions qui ont conduit à l'élaboration et à la signature d'un accord entre ces deux pays pour la gestion des ressources partagées, l'éléphant en étant une des espèces particulièrement visée. De même, le Ghana et la Côte d'Ivoire ont développé conjointement des propositions de projets qui attendent d'être financés. Avec le Togo, le Ghana a élaboré des plans d'actions pour la gestion des ressources transfrontalières.

4. Enfin, il a relevé que le Ghana a encouragé les communautés à intégrer la dimension conservation des corridors de migration des éléphants dans leurs actions quotidiennes et a demandé le support de la CMS pour la mobilisation des financements en faveur de la conservation des éléphants d'Afrique de l'Ouest.

5. Prenant la parole à son tour, M. Robert Hepworth, Secrétaire exécutif de la CMS, a souhaité la bienvenue aux participants et remercié les autorités du Ghana pour leurs appuis à l'organisation de la réunion. Il a souligné qu'il s'agit d'un exemple unique d'obtention d'une adhésion à 100% de l'accord en si peu de temps. Il a également souligné la contribution du Groupe de Spécialistes de l'Eléphant d'Afrique (GSEAf), notamment Mme. Holly Dublin et M. Lamine Sebogo au développement et à la signature de cet accord intervenue en novembre 2005. Il a ensuite indiqué qu'une somme de 25 000 \$US a été mobilisée par la CMS pour la coordination de la mise en œuvre du MdA pendant deux années, de 2006 à 2008. Il a mentionné que des financements additionnels ont été également obtenus par le GSEAf dans le cadre de la coordination et a souligné la nécessité de mobiliser davantage de financements pour les activités dans le cadre du MdA.

6. M. Hepworth a ensuite donné des informations sur la CMS en indiquant que la CMS compte 110 parties dont 38 en Afrique. Trois accords ont pu être développés en Afrique de l'Ouest, et concernent les tortues marines, les cétacés et les éléphants. Il a ensuite expliqué les différents types d'accords et a indiqué que le nombre d'accords a connu une augmentation au cours des trois dernières années. Il a mentionné qu'il existe au total 24 accords qui ont le statut de traité.

7. Concernant le MdA sur les éléphants d'Afrique de l'Ouest, il a justifié l'importance de cet accord en indiquant que les éléphants d'Afrique de l'Ouest sont les plus menacés du continent; il a également souligné la probabilité que ces éléphants constituent un taxon unique et insisté sur la valeur touristique et culturelle des éléphants dans cette sous-région. Il a évoqué le rôle direct des éléphants dans le maintien des écosystèmes et qu'en conservant cette espèce phare les éléphants, on conserve non seulement les autres espèces, mais également l'espèce humaine. Il a terminé ses propos par la présentation d'une série de photos et de déclarations sur les éléphants et sur l'accord.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption des règles de procédure

8. M. Hepworth s'est référé au document UNEP/CMS/WAE1/Doc.5 de la réunion et a indiqué qu'il s'agissait de règles de procédure standards et a invité les participants à passer au point suivant de l'ordre du jour si ce document convenait à l'assemblée; les règles de procédure ont été adoptées par la réunion.

Point 3 de l'ordre du jour: Election du bureau

9. Le Niger a proposé le pays d'accueil, le Ghana au poste de Président. Cette proposition a été appuyée par le Mali et le Togo. M. Hepworth a remercié le Mali, le Niger et le Togo pour leur proposition. La proposition a été acceptée par les autres participants. M. Adu-Nsiah du Ghana a accepté d'assurer cette présidence au nom du Ghana.

Point 4 de l'ordre du jour: Adoption de l'agenda et du programme de travail

10. Le Président de séance a ouvert les discussions sur l'adoption de l'ordre du jour de la réunion. M. Hepworth a suggéré de positionner le point 8 de l'ordre du jour au point 7 et de

ramener le point 7 à la place du point 8. Le Togo a suggéré d'inscrire un point sur la présentation de la synthèse des rapports nationaux. Le Secrétariat de la CMS a relevé que 8 sur 13 rapports avaient été reçus à temps et que la synthèse n'avait pas pu être réalisée en conséquence, mais a indiqué que les pays auront le temps de présenter leur rapport. Sur ce, l'ordre du jour a été adopté. L'ordre du jour figure en Annexe 2 de ce rapport.

Point 5 de l'ordre du jour: Rapport du Secrétariat

Point 5.1 de l'ordre du jour: Résultats pertinents de la COP9 de la CMS

11. Mme Véronique Herrenschmidt, au nom du Secrétariat de la CMS, a fait rapport sur les travaux de la neuvième session de la Conférence des Parties à la CMS (COP9). Elle a indiqué que l'Afrique centrale a demandé l'appui du Secrétariat de la CMS pour le développement d'un instrument sur la conservation des éléphants d'Afrique centrale. Elle a demandé aux Etats d'Afrique de l'Ouest de réfléchir à ce qui pouvait être fait pour aider les pays de l'Afrique centrale dans le développement de cet instrument. Elle a également présenté la collaboration entre la CMS et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) qui date de 2005. Elle a ainsi fait le point de la mise en œuvre du programme de travail conjoint CMS/CITES 2005-2008 et a souligné que les réalisations au titre de ce programme ont été approuvées par les comités permanents des deux conventions. Elle a ensuite présenté les autres résultats de la COP9 de la CMS notamment la résolution sur la mise en œuvre des accords existants. Elle a terminé son rapport en indiquant que la présente réunion devrait également valider la liste des points de contact, définir leurs tâches et discuter de la coordination de la mise en œuvre du MdA qui nécessite des financements.

Point 5.2 de l'ordre du jour: Actions menées en faveur du Mémorandum depuis 2005

12. M. Lamine Sebogo, chargé de programme du GSEAf de la CSE de l'UICN, a présenté les actions menées en faveur de la mise en œuvre du Mémorandum d'accord depuis 2006. Ces actions ont été initiées dans le cadre d'une Lettre d'Accord (LA) signée entre l'UICN et la CMS. A travers la LA, la CMS a mis à la disposition du GSEAf en tant que Conseiller Technique pour l'application de l'accord, la somme de 25 000 \$US pour coordonner les activités de mise en œuvre. Les principales objectifs inscrits au titre de la LA étaient focalisées sur les 6 axes suivantes:

- *Promotion du MdA/stratégie;*
- *Appui au développement d'initiatives pour la gestion des éléphants transfrontaliers;*
- *Appui au développement et à la mise en œuvre des stratégies nationales pour la gestion des éléphants;*
- *Promotion des échanges techniques et scientifiques sur la conservation des éléphants;*
- *Désignation des points focaux nationaux; et*
- *Développement d'un format type pour les rapports nationaux sur la mise en œuvre du MdA/stratégie.*

13. Pour chacun des objectifs ci-dessus définis dans le LA, M. Sebogo a fait le point des activités réalisées, relevé les insuffisances et défini les perspectives. Il a souligné que ces activités ont été mises en œuvre en collaboration avec les Etats concernés ainsi que plusieurs autres partenaires sur le terrain. Il a focalisé ses efforts sur six principales aires transfrontalières en Afrique de l'Ouest en appuyant des initiatives sur la gestion des corridors de migration des éléphants entre les pays. Il a également aidé des pays à obtenir des

financements à travers l'élaboration de propositions de projets pour la mise en œuvre des stratégies nationales de conservation des éléphants et pour mettre en œuvre les stratégies existantes. Il a également fourni la liste des points focaux nationaux chargés du MdA et de la stratégie dont l'élaboration des termes de références est inscrite à l'ordre du jour de la réunion. Il a ajouté que la mise en œuvre de ces activités a nécessité des financements additionnels dont il a obtenu de plusieurs autres donateurs dont la France, le Japon, le Service de la Faune et de la Pêche des Etats Unis d'Amérique, du Pays Bas et de l'Allemagne à travers la KFW.

Point 6 de l'ordre du jour: Rapports nationaux

Examen du format type de rapport

14. Le président de séance a ouvert la session relative à l'examen du document de format type de rapport. Ce document a été préparé par le Secrétariat de la CMS et est destiné à orienter les pays signataires du MdA dans la préparation des rapports nationaux sur la mise en œuvre du MdA/Stratégie à soumettre à la CMS.

15. Ouvrant les débats sur le format de rapport, le délégué du Ghana a mentionné que le format proposé était très long avec des sections qui ne cadrent pas avec les réalités. Il a promis de transmettre par écrit ses amendements au Secrétariat.

16. Le Mali a suggéré d'alléger le document en supprimant les points ambigus ou qui ne sont pas nécessaires. Le Burkina Faso a remercié le Mali pour ses suggestions et a relevé que les colonnes à l'annexe du document sont à supprimer. Il a également souhaité que soit intégrés dans le format une section décrivant les difficultés d'ordre générale. La Sierra Leone a relevé de nombreuses répétitions dans le document; elle a également demandé à savoir comment ces rapports seront transmis au Secrétariat de la CMS. Le Nigéria dit que le format peut être amendé page par page, mais il a suggéré de tester le format actuel pour mieux s'imprégner des insuffisances, vu que 8 pays ont déjà fourni des rapports sous ce format. **Le Togo** se référant au point 2 du format, a suggéré l'intégration des différentes méthodologies utilisées pour le comptage et la surveillance et la spécification de la méthodologie recommandable en fonction des expériences. Sur ce point, il a été conclu de constituer un Groupe qui travaillera par échanges mails pour améliorer le document, cela après que le Secrétariat ait reçu tous les rapports nationaux et au moment d'effectuer la synthèse.

Rapports nationaux

17. Le Secrétariat de la CMS a introduit ce point en donnant la liste des pays qui ont soumis des rapports nationaux. Huit pays ont soumis ces rapports. La Guinée Bissau a souligné qu'elle n'a pas finalisé son rapport, mais qu'elle vient de développer un plan de conservation de l'éléphant d'Afrique qui sera transmis au secrétariat. Le Nigéria et le Mali ont suggéré de prolonger la date de soumission des rapports nationaux jusqu'au 15 mai 2009. Les délégués se sont accordés sur ces discussions préliminaires et ont ensuite passer à la présentation des rapports nationaux selon l'ordre suivant:

Bénin:

18. Le délégué a souligné que l'éléphant bénéficie d'une protection intégrale par la loi nationale; il a aussi fait cas des efforts déployés avec le Niger et le Burkina Faso dans le renforcement de la collaboration pour la gestion des aires partagées. Il a insisté sur la nécessité de travailler en synergie et de développer des initiatives pour les comptages sur tout

le complexe W-Arly-Pendjari (WAP). Il a eu également à souligner des difficultés telles que l'absence de concertation entre gestionnaires de forêts et des aires protégées, le manque de financement durable pour la conservation et la mobilité des agents au niveau des aires de conservation.

Burkina Faso:

19. Le représentant a aussi souligné le statut juridique de l'éléphant comme espèce intégralement protégée au niveau national. Il a mentionné cinq principaux sites transfrontaliers que le Burkina partage avec les pays voisins et a fait le point de la collaboration transfrontalière avec ces pays. Evoquant les difficultés de gestion des éléphants, il a été souligné entre autre la gestion des conflits homme-éléphants qui deviennent de plus en plus difficiles à gérer. Dans ce domaine précis, un effort a été consenti dans le renforcement de capacités à travers la formation de quatre cadres burkinabè en gestion des conflits en Zambie. Bien que reconnaissant que la compensation n'est pas une approche durable en matière de gestion des conflits homme-éléphants, pour apaiser les populations locales, le Gouvernement burkinabè a consenti en 2009, 92 000 Euros environ pour dédommager les paysans victimes des dégâts d'éléphants. Le Burkina Faso enfin, a demandé l'appui de la CMS pour conduire des campagnes d'information et d'éducation du publique et pour réaliser des études sur le mouvement des éléphants tout en rappelant qu'aucune information n'est disponible dans ce domaine.

Côte d'Ivoire:

20. Le représentant a indiqué que son pays a signé plusieurs conventions pour la protection des éléphants et dispose d'une stratégie de gestion des éléphants; la crise militaro-politique a désorganisé le statut de protection de l'espèce. Il a souligné que beaucoup reste à faire dans le domaine des inventaires, la sensibilisation et la résolution des conflits homme-éléphants. Il a indiqué que des efforts conjoints pour la gestion transfrontalière ont été développés avec le Ghana depuis 2007.

Ghana:

21. Le représentant a souligné l'importance des éléphants et des habitats transfrontaliers au Ghana. Il a fait cas d'un travail en cours pour élaborer des programmes et des plans d'actions. Il a indiqué que le Groupe de Spécialistes de l'Eléphants d'Afrique (GSEAF) et le Fond Mondial pour la Nature (WWF) ont développé un important projet transfrontalier entre la Côte d'Ivoire et le Ghana, mais les financements ne sont pas encore obtenus. Le Ghana utilise les initiatives à bases communautaires pour gérer les éléphants en déplacement. Un accord pour la gestion transfrontalière a été signé avec le Burkina Faso et le Togo. Le représentant a fait remarquer enfin que des études n'ont pas encore été conduites sur toutes les aires du pays.

Guinée:

22. Le représentant a mentionné l'existence de lois sur la gestion de la faune et des éléphants, mais qui ne sont pas appliquées; il a également souligné l'existence d'une stratégie nationale pour la gestion des éléphants qui est seulement mise en œuvre sur un seul site à Ziama. Il a enfin indiqué que la Guinée a mis en place un programme cadre pour la gestion de ses aires protégées.

Liberia:

23. Le représentant a apprécié les efforts en cours pour sauver les éléphants dans les pays d'Afrique de l'Ouest et a souligné qu'il existe toujours des éléphants au Libéria notamment à la frontière Guinée-Libéria. Il a également fait cas d'importants conflits homme-éléphants à

la frontière avec la Guinée. Il a indiqué que les défis majeurs demeurent l'orpaillage qui affecte les aires protégées et l'invasion de ces sites par des originaires de nationalités diverses dont des Nigériens, Nigérians, Ivoiriens, ect.

Niger:

24. Le représentant a fait rapport sur les nouvelles lois relatives à la gestion de la faune et de son habitat; il a également mentionné l'existence d'une orientation stratégique et d'un plan d'action pour la gestion des éléphants du Niger.

Togo:

25. Le représentant a mentionné que son pays dispose d'une stratégie nationale pour la gestion des éléphants et s'est engagé résolument dans un processus de réhabilitation des aires protégées; il a relevé qu'avec l'appui du GSEAF, le Togo a réalisé un certain nombre d'études sur les éléphants. Il a indiqué que les éléphants sont concentrés aujourd'hui dans le Parc de Fazao Malfakassa; il a souligné la nécessité d'améliorer les capacités des acteurs de la conservation en équipement et par la formation. Il a relevé qu'avec l'appui du GSEAF, le Togo a pu mobiliser des financements d'USFWS pour mener une campagne d'information et d'éducation du public et pour actualiser la législation sur les éléphants. Il a insisté sur la nécessité d'améliorer la connaissance du statut des éléphants transfrontaliers, notamment entre le Togo et le Ghana et entre le Togo et le Bénin. Egalement, il a relevé la nécessité d'investiguer et d'identifier les couloirs de migration des éléphants entre les aires protégées trans-nationales pour mieux connaître la situation et envisager avant qu'il ne soit trop tard, le rétablissement des connectivités.

Mali:

26. Le représentant a indiqué qu'il partage les mêmes difficultés que ses voisins et a rapporté que son pays a signé au total treize traités et conventions pour la conservation. Il a souligné l'effort de collaboration entre le Mali et le Burkina dans le développement des synergies pour la conservation des ressources transfrontalières. Il a notifié que le Mali est à la recherche de financements pour l'élaboration de sa stratégie nationale de gestion des éléphants. Enfin, il a porté à la connaissance du secrétariat de la CMS que des mesures ont été prises pour payer toutes les arriérés de cotisations de son pays et a remercié MIKE pour le renforcement de capacités dont a bénéficié les agents au Mali.

Nigeria:

27. Le représentant a déclaré qu'il s'agissait d'un miracle de trouver des éléphants encore au Nigéria en raison de la surpopulation humaine. De tous les éléphants du Nigéria seule la population du parc de Gnankari reste encore relativement moins menacées. Il a indiqué que le Nigéria partage des populations d'éléphants avec le Niger, le Tchad et le Cameroun.

Sénégal:

28. Le représentant a rappelé qu'il n'est pas le point focal du MdA au Sénégal, mais qu'il le représente à cette réunion. Il a rappelé que son pays a signé le MdA en 2007 et souligné que seul le parc du Niokolokoba abrite des éléphants au Sénégal. Il a toute fois relevé que le nombre de ces éléphants a été considérablement réduit à cause du braconnage en raison du manque de personnel pour la surveillance. Il a rapporté qu'en 2004, l'Etat Sénégalais a recruté du personnel et a corrigé cette insuffisance.

Sierra Leone:

29. Le représentant a rapporté que des comptages d'éléphants financés par USFWS ont été effectués au parc national Oti-killima et que des activités de surveillance sont en cours sur le

terrain. Contrairement à la plupart des pays, il a souligné que les conflits homme-éléphants ne sont pas significatifs en Sierra Leone et n'affectent que les paysans qui ont installé leurs champs à côté des aires protégées. Il a cependant insisté sur le manque d'équipement pour la surveillance.

Guinée Bissau:

30. Le représentant a fait rapport sur le développement d'un plan d'action récent pour la gestion des éléphants. Il a indiqué que son pays voudrait se concerter avec la Guinée Conakry pour initier conjointement des actions de conservation des éléphants. Ces actions incluent l'organisation d'un comptage des éléphants, l'élaboration d'un plan pour la création d'un parc transfrontalier pour les éléphants à la frontière avec la Guinée, et un programme de formation du personnel en aménagement de la faune. Il a indiqué que son pays a l'intention en plus de renforcer la Direction de la faune en équipement et de conduire une campagne d'information et d'éducation du public sur la conservation des éléphants.

Point 7 de l'ordre du jour: Présentation/discussion des termes de référence des points focaux nationaux et de la coordination (mise en place d'un groupe de travail si nécessaire)

31. Le secrétariat de la CMS a présenté le projet de termes de référence qu'il a peut préparer relatif au rôle des points focaux nationaux nommés conformément à l'article 6 du MdA. Ces termes de référence ont été axés sur trois objectifs avec chacun des activités spécifiques.

32. M. Tom De Meulenaer, coordonnateur régional MIKE pour l'Afrique suite à cette présentation, a suggéré de distinguer les tâches importantes de celles qui sont désirés et dont la réalisation n'est toujours pas évidente. **Le Bénin** se dit préoccupé de l'agencement du document, notamment les liens entre objectifs et activités. Il suggère de lier les activités aux objectifs, ou de lister simplement les activités. Il a été également suggéré de lister les partenaires au niveau de l'objectif 2 pour mieux les engager et de numéroter toutes les activités au niveau du tableau. Se référant au point 6 du projet de document, **le Bénin** et **la Guinée**, supportés par **le Libéria** restent opposés à l'idée de demander aux gouvernements des Etats de fournir des lignes budgétaires aux points focaux pour leurs activités. Ils pensent par contre qu'il appartient à la CMS de fournir la logistique aux points focaux, surtout au stade initiale. Sur ce point, le secrétariat de la CMS a répondu qu'il ne pouvait pas fournir l'appui attendu car il y a d'autres appuis indispensables tels que la participation aux réunions internationales. Il a toute fois proposé que ces moyens soient mobilisés à travers des projets où les gouvernements. Sur ce point, le réunion s'est trouvée d'accord sur l'opportunité d'amender les termes de référence en prévoyant la mobilisation des moyens avec l'appui de la CMS et des partenaires au développement. La question de formation des points focaux et l'appel aux ONG pour des appuis divers ont été soulevés. Un document type a pu finalement être mis au point et adopté. Le document de termes de référence amendé, dont le titre a été modifié pour remplacer le titre «Termes de Référence des Points de Contact» par «Rôle des Points de Contact», ainsi que la liste des points focaux approuvés, figurent respectivement en Annexe 3 et Annexe 4.

Coordination du Mémoire

33. Le secrétariat de la CMS a présenté le document relatif à la coordination du MdA, document auquel sont annexés les termes de référence du coordinateur et qui a été préparé par le secrétariat. Il a été souligné que le GSEAF conformément à l'article 4 du MdA joue le rôle

de conseiller technique pour la mise en œuvre du MdA mais que la coordination fait partie intégrante des services fournis par le secrétariat dans la mise en œuvre des accords. Toute fois, en raison du nombre de plus en plus élevé des accords, le Secrétariat collabore avec des partenaires qui apportent un soutien dans la coordination. Dans ce contexte, la CMS supervise la coordination et demeure le point de contact officiel des parties contractantes. Les termes de référence de la coordination restent focalisés sur quatre grands axes qui sont: l'assistance au secrétariat, la coordination des activités définies, l'élaboration des rapports et la promotion du MdA/stratégie à travers les échanges d'informations. Les termes de référence ont reçu les amendements nécessaires et ont été adoptés (figurant en Annexe 5 du rapport).

Point 8 de l'ordre du jour: Poursuite de la mise en œuvre du Mémorandum et organisation du travail intersessionnel

Point 8.1 de l'ordre du jour: Plan de travail intersessionnel

34. Le Secrétariat de la CMS a présenté le projet de programme de travail à moyen terme qu'il a préparé pour la mise en œuvre du MdA et de la stratégie pour la période 2009-2011. Les discussions ont été ensuite ouvertes. Sur ce point, les participants ont de manière consensuelle proposé d'intégrer les priorités sous-régionales qui ont été dégagées à la réunion des pays de l'aire de répartition des éléphants à Gigiri en mars 2009. Le Secrétariat a par la suite travaillé dans l'orientation suggérée et ce document a pu être adopté (Annexe 6 du rapport).

Point 8.2 de l'ordre du jour: Priorités transfrontalières

35. Le Secrétariat a présenté un récapitulatif des aires transfrontalières de distribution des éléphants en Afrique de l'Ouest comprenant essentiellement une liste des aires de distribution transfrontalières et pour chacune de ses aires, les pays impliqués. Une liste des initiatives en cours ainsi que les acteurs impliqués ont aussi été intégrés dans le document.

36. Les participants ont eu à intégrer d'autres aires transfrontalières et d'autres partenaires. Sur ce point précis, le délégué du Mali a demandé de lister nommément tous les partenaires. Il lui a été notifié que le terme «autres partenaires» ajouté dans chacune des colonnes prenaient en compte les éventuels oublis. Le Nigéria a souhaité que les aires qu'il partage avec le Tchad et le Cameroun soient intégrées à la liste des priorités transfrontalières en Afrique de l'Ouest. Vu que le Tchad et le Cameroun ne sont pas des pays d'Afrique de l'Ouest, le président de séance a suggéré d'examiner ces questions séparément. Par la suite, les pays ayants des aires à inscrire sur la liste ont été invités à fournir les informations au Secrétariat pour compléter ce document. Le document final approuvé figure en Annexe 7 du rapport.

Point 9 de l'ordre du jour: Aspects budgétaires

37. M. Hepworth a introduit ce point de l'ordre du jour et a fait le bilan de la collaboration avec le GSEAF de l'UICN dans le cadre de la coordination du MdA. Il a ensuite donné des explications et des informations sur les mécanismes de financement au niveau de la CMS. Il a mentionné les difficultés de financement du moment et particulièrement le manque de financement pour la coordination du MdA. Il a noté cependant l'intérêt à continuer avec cette coordination. Il a indiqué que le Secrétariat pourrait mettre à disposition jusqu'à 30 000 Euros pour la coordination pendant trois ans et demande aux participants de voir avec leur gouvernement pour des appuis additionnels.

38. Mme. Diane Skinner du Secrétariat du GSEAf a été invitée à présenter un budget estimé pour la coordination pendant trois ans. Ce budget est évalué à 85 500 Euros; la CMS étant d'accord pour contribuer avec 30 000 Euros, il resterait 55 000 Euros à rechercher. Il a été convenu de rechercher ces financements à travers la contribution des Etats. Toute fois, des pays ont suggéré que ces contributions ne soient pas contraignantes pendant que d'autres ont estimé n'être pas qualifiés pour débattre des questions financières. Il a été recommandé au secrétariat de la CMS d'écrire aux Etats individuellement au sujet de ces contributions.

Point 10 de l'ordre du jour: Coopération avec d'autres pays et d'autres partenaires

Déclaration finale des signataires du MdA

39. Les participants à la première réunion des pays signataires du MdA ont adopté une déclaration (voir Annexe 8 du rapport) dans laquelle ils ont abordé les questions suivantes:

- L'adoption d'un programme de travail pour les années 2009-2011;
- L'adoption des termes de référence sur le rôle des points focaux nationaux et sur de la coordination pour la mise en œuvre du MdA;
- Le soutien à la recherche des ressources financières pour l'exécution du programme de travail établi;
- La prise en compte des rapports nationaux soumis et l'adoption du rôle des points focaux;
- La finalisation d'une liste des aires transfrontalières où les actions de coopérations sont à renforcer pour la gestion des éléphants transfrontaliers; et
- Le développement de projets et la recherche de financement pour compléter une allocation de 30 000 Euros par la CMS pour la coordination du MdA.

Point 11 de l'ordre du jour: Questions diverses

40. Sous ce point, les débats se sont focalisés sur l'extension de l'accord à l'Afrique centrale et le type de collaboration à entretenir avec les pays de cette sous-région. La plupart des délégués était d'accord avec l'idée de collaboration, mais il reste que le type et le niveau de collaboration restent à définir. Le Secrétariat sera chargé de proposer le type de collaboration à la prochaine réunion des Etats signataires après que des avancées significatives aient été enregistrées au niveau de la mise en œuvre de la recommandation adoptée à la COP9 de la CMS sur ce sujet des Etats d'Afrique centrale.

Point 12 de l'ordre du jour: Date et lieu de la prochaine réunion des Etats signataires

41. Le Niger s'est proposé pour accueillir la prochaine réunion des Pays signataires du MdA en 2011. Cette proposition a été accueillie avec enthousiasme par l'ensemble des participants.

Point 13 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

42. La réunion a été conclue à 18:00 heures, mardi le 31 mars 2009.



CONVENTION ON MIGRATORY SPECIES

Distr: General

UNEP/CMS/WAE1/Report
Annex 1

FIRST MEETING OF THE SIGNATORIES TO THE
MEMORANDUM OF UNDERSTANDING CONCERNING
CONSERVATION MEASURES FOR THE WEST AFRICAN
POPULATIONS OF THE AFRICAN ELEPHANT (*Loxodonta africana*)
Accra, Ghana, 30-31 March 2009

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

Representatives of Signatory States / Représentants d'Etats Signataires

BENIN/BÉNIN

M. Ferdinand Claude **Kidjo**
Responsable de la Cellule Technique
Centre National de Gestion des Réserves de
Faune (CENAGREF)
08 BP 228
Cotonou
Tel: (+229 21) 309071 / 309070
Fax: (+229 21) 309072
E-Mail: fkidjo@yahoo.fr; cenagref@yahoo.fr

BURKINA FASO

Mme. Mariame **Douamba**
Inspectrice des Eaux et Forêts
Direction de la Faune et des Chasses
Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
B.P. 7044
Ouagadougou 03
Tel: (+226 50) 356923/ 50303438
Fax: (+226 50) 358243
E-Mail: douzoumar@yahoo.fr

COTE D'IVOIRE

M. Yao Roger **Kouadio**
Chargé d'études
Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts
20 BP 650
Abidjan 20
Tel: (+225) 07999059 / 20301212
Fax: (+225) 20301213
E-Mail: kyrosgersky@yahoo.fr

GHANA

Mr. Moses Kofi **Sam**
Wildlife Officer
Wildlife Division, Forestry Commission
P.O. Box M 239
Accra
Tel: (+233) 244 860796 / (+233) 21 664654
Fax: (+233) 21 666 476
E-Mail: osmo288@yahoo.co.uk
wildlife@ncs.com.gh

Prof. Alfred **Oteng-Yeboah**
Chairman National Biodiversity Committee
Wildlife Division of Forestry Commission
P.O. Box M239
Ministries Post Office
Accra
Tel.: (+233) 24 772256
E-Mail: otengyeboah@yahoo.co.uk

Mr. Nana Kofi **Adu-Nsiah**
Executive Director
Wildlife Division, Forestry Commission
P.O. Box M 239
Accra
Tel: (+233) 21 401210 / 7010031
Fax: (+233) 21 401149
E-Mail: adunsiah@yahoo.com

GUINEA / GUINÉE

M. Oumar Rafiou Diallo
Ministère de l'Agriculture, Elevage,
Environnement et Eaux et Forêts
B.P. 624, Conakry
Tel: (+224 60) 550528
E-mail: diallorafiou@yahoo.fr

M. Aboubacar Oulare
Directeur National
Direction Nationale de la Diversité Biologique
et des Aires Protégées, Ministère de
l'Environnement et du Développement Durable
BP 761, Conakry
Tel: (+224) 550260
E-mail: oulare_aboubacar@yahoo.fr

GUINEA-BISSAU / GUINÉE-BISSAU

M. Amadu Baldé
Membre
Direction Générale des Forêts et Faune
BP 71
Bissau
Tel: (+245) 660 72 92
E-mail: graspguine@yahoo.fr

LIBERIA / LIBÉRIA

Mr. Joseph N. Toah
Manager
Wildlife Management Conservation
Department of Conservation, Forestry
Development Authority (FDA)
P.O. Box 10-3010
000 Monrovia 10
Tel: (+231) 656 4070
Mob: 321-077728557
E-Mail: josephoah@yahoo.com

MALI

M. Bourama Niagate
Directeur du Parc National et Réserve de
Biosphère de la Boucle du Baoulé
Ministère de l'Environnement et de
l'Assainissement (Direction Nationale de la
Conservation de la Nature)
B.P. 275, Bamako
Tel.: (+223 20) 222498/ (+223 76) 461498
Fax: (+223 20) 233696
E-Mail: niagate@yahoo.fr

NIGER

M. Mamoudou Salifou
Chef de la Division développement des
Ressources Fauniques et Apicoles
Direction de la Faune, Pêche et Pisciculture
Ministère de l'Environnement et de la Lutte
Contre la Désertification
BP 721
Niamey
Tel: (+227) 96 149072
E-Mail: faiza032006@yahoo.fr

NIGERIA / NIGÉRIA

Mr. John Hyelakuma Mshelbwala
Assistant Director, Wildlife Management
Federal Ministry of Environment
Federal Department of Forestry,
Plot 393/394, Augustus Aikhomu Way
Utako District, PMB 468, Garki
Abuja
Tel.: (+234) (0) 8033287039
E-Mail: johnmshelbwala2@yahoo.com

SENEGAL / SÉNÉGAL

M. Gueye Mallé
Conservateur Adjoint du Parc National du
Niokolo Koba
Direction des Parcs Nationaux du Sénégal
Parc National du NiokoloKoba
BP 5135
Dakar-Fann
Tel: (+221) 77 5682526 / 33 9811097
Fax: (+221) 33 8322311 / 33 8591626

SIERRA LEONE

Mr. Kalie I. Bangoura
Senior Game Superintendent
Wildlife Conservation Branch, Forestry
Division, Ministry of Agriculture, Forestry and
Food Security
Ground Floor, Youyi Building
Freetown
Tel: (+232) 26 680362
E-Mail: kibangura785@yahoo.com

TOGO

M. Okoumassou **Kotchikpa**
Chef Division Inventaire Aménagement et
Protection Faunique
Direction de la Faune et de la Chasse
(Ministère de l'Environnement et des
Ressources Forestières)
B.P. 355, Lomé
Tel: (+228) 2214029 / (+228) 9125405
Fax: (+228) 2214029
E-Mail: okoumdfc@yahoo.fr
okoumdfc@hotmail.com

Organisations

CITES-MIKE

Mr. Tom **De Meulenaer**
Coordinator
Monitoring the Illegal Killing of Elephants
(MIKE)
CITES Secretariat
c/o UNEP/DEL/CITES-MIKE
P.O. Box 30552 (official mail) P.O. Box
47074 (private mail)
00100 Nairobi
KENYA
Tel.: + 254 20 762 5175
Fax: + 254 20 762 3859/4816
Email: Tom.De-Meulenaer@unep.org

IFAW

Dr. Eve **Abe**
Campaign Officer
International Fund for Animal Welfare (IFAW)
Boulevard Charlemagne 1 (Bte 72)
B-1041 Bruxelles
Belgium
Tel: (+32) 02 2309717
Fax: (+32) 02 2310402
E-Mail: eabe@ifaw.org

IUCN/SSC

Ms. Diane **Skinner**
Programme Officer
IUCN/SSC African Elephant Specialist Group
P.O. BOX 68200-00200
Nairobi
Kenya
Tel: (+254) 20 89060512
Fax: (+254) 20 715500516
E-Mail: diane.skinner@iucn.org

Mr. Massalatchi **Sani**
Sub/regional Support Officer
CITES-MIKE West Africa
c/o IUCN PACO
01 B.P. 1618 Ouagadougou 01
BURKINA FASO
Tel. Mobile (+226) 76600612
Tel. Of. (+226) 50331619
Fax (+226) 50331621
Email: massalatchisani@citesmike.org

Mme. Céline **Sissler-Bienvenu**
Campaigner
International Fund for Animal Welfare (IFAW)
4, rue Edouard Mignot
51100 Reims
France
Tel.: (+ 33) (0)3 26 480548
Fax: (+ 33) (0)3 26 481435
E-mail: csissler@ifaw.org

M. Lamine **Sebogo**
Chargé de Programme
UICN/CSE/Groupe de Spécialistes
de l'Eléphant d'Afrique
01 B.P. 1618 Ouagadougou 01
Tel: (226) 503 31357
Fax: (+226 50) 30 75 61
Email: lamine.sebogo@iucn.org

Secretariat / Secrétariat

UNEP/CMS Secretariat

United Nations Campus
Hermann-Ehlers-Str. 10
53113 Bonn
Germany
Tel: (+49 228) 8152401
Fax: (+49 228) 8152449
E-mail: secretariat@cms.int

Mr. Robert Hepworth

Executive Secretary
Tel: (+49 228) 8152410
Fax: (+49 228) 8152449
E-mail: rhepworth@cms.int

Ms. Véronique Herrenschmidt

Tel.: (+49 228) 8152422
Fax: (+49 228) 8152449
E-mail: vherrenschmid@cms.int

Mr. James Bullock

Tel.: (+49 228) 815-2459
Fax: (+49 228) 815-2449
E-mail: James.Bullock@cms.int



CONVENTION SUR ESPÈCES MIGRATRICES

Distr.: Générale

PNUE/CMS/WAE1/Rapport
Annexe 2

Original: Français

PREMIÈRE REUNION DES SIGNATAIRES DU MEMORANDUM
D'ACCORD CONCERNANT LES MESURES DE CONSERVATION
EN FAVEUR DES POPULATIONS OUEST-AFRICAINES DE
L'ELEPHANT D'AFRIQUE (*Loxodonta africana*)
Accra, Ghana, 30-31 mars 2009

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption des règles de procédure
3. Election du bureau
4. Adoption de l'agenda et du programme de travail
5. Rapport du Secrétariat
 - 5.1 Résultats pertinents de la COP9 de la CMS
 - 5.2 Actions menées en faveur du Mémorandum depuis 2005
6. Rapports nationaux
7. Présentation/discussion des termes de référence des points focaux nationaux et de la coordination (mise en place d'un groupe de travail si nécessaire)
8. Poursuite de la mise en œuvre du Mémorandum et organisation du travail intersessionnel
 - 8.1 Plan de travail intersessionnel
 - 8.2 Priorités transfrontalières
9. Aspects budgétaires
10. Coopération avec d'autres pays et d'autres partenaires
11. Questions diverses
12. Date et lieu de la prochaine réunion des Etats signataires
13. Clôture de la réunion



CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

Distr.: Général

PNUE/CMS/WAE1/Rapport
Annexe 3

Original: Français

PREMIERE REUNION DES SIGNATAIRES DU MEMORANDUM
D'ACCORD CONCERNANT LES MESURES DE CONSERVATION
EN FAVEUR DES POPULATIONS OUEST-AFRICAINES DE
L'ELEPHANT D'AFRIQUE (*Loxodonta africana*)
Accra, Ghana, 30-31 mars 2009

ROLE DES POINTS DE CONTACT NATIONAUX AU MEMORANDUM D'ACCORD CONCERNANT LES MESURES DE CONSERVATION EN FAVEUR DES POPULATIONS OUEST-AFRICAINES DE L'ELEPHANT D'AFRIQUE

(Adopté par la première Réunion des Etats signataires)

1. Rappelant que Le Mémoire prévoit dans son article 6 la désignation par chaque Etat signataire, d'une autorité compétente servant de point de contact pour les autres signataires ; et que chaque Etat signataire est tenu à communiquer le nom et les coordonnées détaillées de ce point de contact au Secrétariat de la CMS.
2. Notant d'autre part que:
 - le Mémoire ne rentre pas dans les détails du rôle et des responsabilités des points de contact;
 - le secrétariat a reçu plusieurs demandes d'éclaircissements à cet égard;
 - Considérant ainsi qu'une clarification sur ce point paraissait donc opportune, en vue de permettre aux points de contact désignés de remplir pleinement leurs fonctions et aux Etats signataires d'identifier les options plus appropriés pour toute désignation future;
 - Le Secrétariat de la CMS a soumis un tableau concernant le rôle des points de contact nationaux à l'examen de la première réunion des Etats signataires.

La première réunion des Etats signataires s'est accordée:

1. sur le rôle des points focaux nationaux / point de contact détaillé dans l'Annexe ci-après pour la période 2009-2011;
2. sur la révision de ces termes de référence si nécessaire lors de la prochaine réunion des parties signataires du MdA sur la base d'un rapport de mise en œuvre.

ANNEXE 1

Objectifs et activités pour les points focaux nationaux

Objectifs	Activités
<p>Objectif 1: assurer la représentation permanente de l'Etat signataire auprès des organismes chargés d'assurer le secrétariat et la coordination du MdA, de faire rapport et de participer aux travaux du MdA</p>	<p>1.1 Représenter, en tant qu'autorité compétente et point de contact, son pays aux réunions des Etats signataires du MdA, et si nécessaire aux réunions techniques qui en découlent;</p> <p>1.2 Préparer les positions de l'Etat signataire sur les documents et les questions soumis à l'examen lors de ces réunions;</p> <p>1.3 Préparer et fournir au Secrétariat de la CMS, sur une base régulière, le rapport national d'application du Mémorandum réclamé aux autorités compétentes par l'article 7 de ce même Mémorandum;</p> <p>1.4 Proposer les sujets à inscrire à l'ordre du jour des réunions tenues dans le cadre du Mémorandum ;</p> <p>1.5 Appuyer les initiatives de la CMS pour la recherche de financements nécessaires à la coordination du Mémorandum;</p> <p>1.6 Informer rapidement le coordonnateur du MdA et la CMS de tout événement pouvant interférer d'une manière ou d'une autre avec les objectifs du Mémorandum et de sa stratégie;</p> <p>1.7 S'assurer, en lien avec les autres autorités compétentes nationales, de la concordance avec les positions prises dans d'autres instruments internationaux et d'alerter si nécessaire sur ce point le coordonnateur et le secrétariat de la CMS.</p>
<p>Objectif 2: assurer la liaison avec les partenaires nationaux et internationaux - notamment les autres Etats signataires - œuvrant dans le domaine de la conservation des éléphants et des écosystèmes qui y sont associés afin de favoriser l'échange d'informations et de connaissances pertinentes et de développer toutes les synergies possibles</p>	<p>2.1 Créer un réseau d'échanges de connaissances en utilisant le site web du MdA. Ce site ne devrait pouvoir être alimenté que par des informations transmises et validées par les autorités compétentes afin de faciliter la coopération technique et scientifique.</p>

<p>Objectif 3: Assurer la coordination de la mise en œuvre du MdA au niveau national en entreprenant les activités nécessaires, avec référence notamment à la liste définie ci-dessous, en fonction des besoins et des possibilités</p>	<p>3.1 Développer un programme de centralisation avec mise à jour régulière:</p> <ul style="list-style-type: none"> 3.1.1 Des connaissances concernant les données disponibles sur l'évolution des populations d'éléphants; 3.1.2 Des projets développés pouvant intervenir favorablement ou défavorablement dans la conservation de l'espèce; 3.1.3 Des données relatives aux conflits hommes / éléphants et des solutions adoptées pour les résoudre, que celles-ci soient des échecs ou des succès; <p>3.2 S'assurer de la mise en oeuvre législative du MdA;</p> <p>3.3 Animer un réseau des principaux partenaires nationaux et d'assurer les actions de médiation nécessaires entre partenaires et/ou collectivités;</p> <p>3.4 Initier et/ou de soutenir des projets nationaux en faveur de la mise en oeuvre du MdA et de sa stratégie tout en assurant une coordination entre partenaires;</p> <p>3.5 Rechercher ou de soutenir la recherche de financements nécessaires à la mise en oeuvre de ces projets;</p> <p>3.6 Appuyer le développement de projets transfrontaliers;</p> <p>3.7 Développer des actions de sensibilisation et de formation sur l'éléphant d'Afrique et les enjeux de la conservation de cette espèce.</p>
--	---

Note: La réalisation de ces objectifs et de ces activités nécessite que l'autorité compétente / point de contact désigné puisse disposer dans la mesure du possible du temps et moyens nécessaires (téléphone, ordinateur, imprimante, moyens de déplacement); ces moyens doivent être recherchés dès la désignation officielle de l'autorité compétente / point de contact, par le Gouvernement de l'Etat signataire. La réalisation de ces objectifs nécessite également que l'autorité compétente puisse participer également sur invitation et en fonction des moyens disponibles aux réunions ou formations pertinentes d'autres instances concernant le sujet traité.



CONVENTION ON MIGRATORY SPECIES

Distr.: General

UNEP/CMS/WAE1/IRreport
Annex 4

FIRST MEETING OF THE SIGNATORIES TO THE
MEMORANDUM OF UNDERSTANDING CONCERNING
CONSERVATION MEASURES FOR THE WEST AFRICAN
POPULATIONS OF THE AFRICAN ELEPHANT (*Loxodonta africana*)
Accra, Ghana, 30-31 March 2009

LIST OF DESIGNATED NATIONAL CONTACT POINTS / LISTE DES POINTS DE CONTACT NATIONAUX DESIGNES

(as at 31. March 2009 / au 31 mars 2009)

BENIN/BÉNIN

M. Ferdinand Claude **Kidjo**
Responsable de la Cellule Technique
Centre National de Gestion des Réserves de
Faune (CENAGREF)
08 BP 228
Cotonou
Tel: (+229 21) 309071 / 309070
Fax: (+229 21) 309072
E-Mail: fkidjo@yahoo.fr; cenagref@yahoo.fr

GHANA

Mr. Moses Kofi **Sam**
Wildlife Officer
Wildlife Division, Forestry Commission
P.O. Box M 239
Accra
Tel: (+233) 244 860796 / (+233) 21 664654
Fax: (+233) 21 666 476
E-Mail: osmo288@yahoo.co.uk
wildlife@ncs.com.gh

BURKINA FASO

Mme. Mariame **Douamba**
Inspectrice des Eaux et Forêts
Direction de la Faune et des Chasses
Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
B.P. 7044
Ouagadougou 03
Tel: (+226 50) 356923/ 50303438
Fax: (+226 50) 358243

GUINEA BISSAU

M. Fai **Djedjo**
Directeur de service de la faune/
Direction Générale des Forêts et de la Faune
Ministère de l'Agriculture et Développement Rural
Caixa Postal 71, BP71 Bissau
Tel: (+245) 7222960 / 223041
Fax: (+245) 221019
E-Mail: rgb.madr@yahoo.fr

COTE D'IVOIRE

M. Yao Roger **Kouadio**
Chargé d'études
Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts
20 BP 650
Abidjan 20
Tel: (+225) 07999059 / 20301212
Fax: (+225) 20301213
E-Mail: kyrosgersky@yahoo.fr

GUINEA / GUINÉE

M. Oumar Rafiou **Diallo**
Ministère de l'Agriculture, Elevage,
Environnement et Eaux et Forêts
B.P. 624, Conakry
Tel: (+224 60) 550528
E-mail: diallorafiou@yahoo.fr

LIBERIA / LIBÉRIA

Mr. Joseph N. **Toah**
Manager
Wildlife Management Conservation Department
of Conservation, Forestry Development
Authority (FDA)
P.O. Box 10-3010
000 Monrovia 10
Tel: (+231) 656 4070
Mob: 321-077728557
E-Mail: josephptoah@yahoo.com

MALI

M. Bourama **Niagate**
Directeur du Parc National et Réserve de
Biosphère de la Boucle du Baoulé
Ministère de l'Environnement et de
l'Assainissement (Direction Nationale de la
Conservation de la Nature)
B.P. 275, Bamako
Tel.: (+223 20) 222498/ (+223 76) 461498
Fax: (+223 20) 233696
E-Mail: niagate@yahoo.fr

NIGER

M. Abdou Malan **Issa**
Directeur de la Division Faune et Chasse
Direction de la Faune, Pêche et Pisciculture
Ministère de l'Environnement et de la Lutte
contre la Désertification
BP 721 Niamey
Tel: (+227 21) 76 83 62 / 96870825
Fax: (+227 20) 73 60 12
E-Mail: malam_ia@yahoo.fr

NIGERIA / NIGÉRIA

Mr. John Hyelakuma **Mshelbwala**
Assistant Director, Wildlife Management
Federal Ministry of Environment
Federal Department of Forestry,
Plot 393/394, Augustus Aikhomu Way
Utako District, PMB 468, Garki
Abuja
Tel.: (+234) (0) 8033287039
E-Mail: johnmshelbwala2@yahoo.com

SENEGAL

M. Samuel **Dieme**
Conservateur PNNK
Parc National du NiokoloKoba
BP 5135, Dakar-Fann
Tel: (+221) 33 981 1097
Mob: (+221) 77 577 73 98
E-Mail: sam_casa@yahoo.fr

SIERRA LEONE

Mr. Kalie I. **Bangoura**
Senior Game Superintendent
Wildlife Conservation Branch, Forestry
Division, Ministry of Agriculture, Forestry and
Food Security
Ground Floor, Youyi Building
Freetown
Tel: (+232) 26 680362
E-Mail: kibangura785@yahoo.com

TOGO

M. Okoumassou **Kotchikpa**
Chef Division Inventaire Aménagement et
Protection Faunique
Direction de la Faune et de la Chasse (Ministère
de l'Environnement et des Ressources
Forestières)
B.P. 355, Lomé
Tel: (+228) 2214029 / (+228) 9125405
Fax: (+228) 2214029
E-Mail: okoumdfc@yahoo.fr
okoumdfc@hotmail.com



CMS



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

Distr. GÉNÉRALE

PNUE/CMS/WAE1/Rapport
Annexe 5

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

PREMIÈRE RÉUNION DES SIGNATAIRES DU MÉMORANDUM
D'ACCORD CONCERNANT LES MESURES DE CONSERVATION
EN FAVEUR DES POPULATIONS OUEST-AFRICAINES DE
L'ÉLÉPHANT D'AFRIQUE (*Loxodonta africana*)
Accra, Ghana, 30-31 mars 2009

**TERMES DE RÉFÉRENCE
POUR LA COORDINATION DU MÉMORANDUM D'ACCORD CONCERNANT
LES MESURES DE CONSERVATION EN FAVEUR DES POPULATIONS OUEST-
AFRICAINES DE L'ÉLÉPHANT D'AFRIQUE (*LOXODONTA AFRICANA*)**

Termes de Référence
pour la Coordination du Mémorandum d'Accord
concernant les mesures de conservation en faveur des Populations
Ouest-Africaines de l'Éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*)

Mandat

L'objectif du Mémorandum d'Accord concernant les mesures de conservation en faveur des Populations Ouest-Africaines de l'Éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*) (ci-après dénommé "MdA") et de la Stratégie pour la Conservation des Éléphants d'Afrique de l'Ouest (ci-après la "Stratégie") est:

“De prendre des mesures pour conserver et, si besoin en est, de protéger strictement l'Éléphant d'Afrique et pour conserver et utiliser durablement les habitats essentiels pour sa survie”.¹

Pour faciliter sa mise en œuvre, le MdA désigne le Secrétariat de la CMS en tant que Secrétariat du MdA et l'autorise à utiliser les services de toute organisation digne de confiance pour l'appuyer.²

La conclusion et l'entrée en vigueur du MdA ont été approuvées par le Huitième Réunion de la Conférence des Parties (COP8) de la CMS, dans la Résolution 8.5 (Nairobi 2005). Les Résolutions 7.7, 8.5 et 9.2 de la Conférence des Parties de la CMS encouragent le Secrétariat à continuer l'exploration de partenariats avec des organisations spécialisées dans la protection et la gestion des espèces migratrices pour la fourniture de soutien pour le développement et de services de coordination pour certains MdA, y compris le MdA de l'Éléphant d'Afrique de l'Ouest.

Objectif primaire

L'objectif principal est d'aider le Secrétariat de la CMS et les Etats de l'aire de répartition dans la coordination et la mise en œuvre du MdA et de la Stratégie.

Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont:

- a) Le renforcement des services de secrétariat;
- b) La coordination des travaux dans le cadre du MdA entre les États Signataires, les organismes sous-régionaux, les organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et d'autres secrétariats du PNUE de manière à optimiser les synergies et créer de l'efficacité;
- c) L'application des décisions de la Réunion des Signataires;
- d) L'obtention du financement;

¹ MdA, paragraphe 1

² MdA, paragraphe 15

- e) Le suivi et des rapports sur les progrès accomplis;
- f) L'efficacité de l'échange d'information entre les parties prenantes et la diffusion d'information à leur intention; et
- g) La promotion du MdA et de la Stratégie aux niveaux régional et international.

Fonctions à remplir (en fonction de la disponibilité de ressources)

1. SERVICES DE SECRETARIAT

- a) Aider le Secrétariat de la CMS dans la fourniture des services de secrétariat qui lui sont assignés, dans le cadre du MdA en particulier:
 - Organiser et assister les réunions des États signataires; et
 - Fournir des services de secrétariat aux comités ou groupes de travail créés dans le cadre du MdA.

2. COORDINATION DES ACTIVITÉS

I. États Signataires

Désignation des Points de Contact Nationaux

- a) Agir en tant que point focal pour tous les Etats de l'aire de répartition, en collaboration avec le Secrétariat de la CMS;
- b) Maintenir une liste à jour des points de contact pour le MdA et pour la Stratégie et coopérer étroitement avec eux sur les questions relatives à la mise en œuvre;

Mise en œuvre et projets associés

- c) Attirer l'attention des États Signataires sur les questions relatives à la mise en œuvre;
- d) Formuler et donner effet aux propositions visant à améliorer la mise en œuvre du MdA, ainsi que la recherche de soutien pour les projets nationaux et internationaux relatifs à la conservation de l'Eléphant d'Afrique;
- e) Faciliter la collaboration entre les Etats de l'aire de répartition dans le développement d'initiatives pour la gestion transfrontalière des éléphants et aider à fournir une contribution à ces initiatives;
- f) Identifier de nouveaux domaines transfrontaliers d'éléphants et suggérer les mesures à prendre;

Financement

- g) Identifier et négocier des possibilités de financement externes de gouvernements, d'organismes d'aide au développement, de fondations et d'autres sources;
- h) Examiner des projets de propositions et faciliter les contacts entre les institutions et la communauté des donateurs;

Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies nationales

- i) Aider à élaborer des stratégies nationales dans les pays et les coordonner avec les stratégies nationales des autres pays;
- j) Fournir assistance, y compris aider à renforcer les capacités pour mettre en œuvre les stratégies nationales existantes de conservation des éléphants et les plans d'action selon les demandes et les besoins;
- k) Mettre à disposition des outils et des lignes directrices pour la conservation et la gestion des éléphants pour aider à mettre en œuvre la Stratégie (par exemple, l'atténuation des conflits entre l'homme et l'éléphant, le transfert, la gestion de la surpopulation locale, etc.); et
- l) Améliorer les capacités des acteurs dans l'atténuation des conflits homme-éléphant à travers des ateliers régionaux.

II. Les organes intergouvernementaux et les organisations non gouvernementales

- a) Echanger des informations, interagir et communiquer régulièrement avec des organisations intergouvernementales et des ONG travaillant sur les questions liées à la conservation des éléphants d'Afrique et des habitats dont ils dépendent; et
- b) Stimuler et soutenir le développement par d'autres organisations des activités de projet qui servent à promouvoir les objectifs du MdA.

3. REALISATION DE RAPPORTS

- a) Préparer des rapports sur les travaux du secrétariat, pour les présenter à la Réunion des États Signataires; et
- b) Encourager les États de l'aire de répartition à fournir régulièrement des rapports nationaux sur les progrès concernant la mise en œuvre du MdA et de la Stratégie, synthétiser les rapports reçus dans un rapport de synthèse et le distribuer.

4. PROMOTION DU MDA/STRATEGIE ET ECHANGE D'INFORMATION

- a) Promouvoir le MdA et la Stratégie aux niveaux régional et international;
- b) Représenter le MdA aux réunions aux niveaux international, régional et national afin de promouvoir ses objectifs dans des forums plus larges;

- c) Faciliter l'échange rapide d'informations scientifique, technique et juridique nécessaire pour coordonner les mesures de conservation des éléphants;
- d) Sensibiliser le public par le biais des médias, tant au niveau régional qu'international;
- e) Fournir des contenus à la page Web de la CMS sur le MdA/Stratégie (résumant les réunions importantes ou les actions de soutien de mise en œuvre du MdA/ Stratégie, etc.);
- f) Superviser l'élaboration d'une gamme de supports d'information adaptés à la distribution à un public plus large qui reflète les objectifs et l'esprit du MdA;
- g) Veiller à la compilation et à la diffusion de documents d'information préparés par les gouvernements et d'autres organisations, afin de maximiser les avantages de l'échange d'expérience; et
- h) Développer et donner des conseils sur les propositions pour des manifestations internationales visant à promouvoir la conservation de l'éléphant d'Afrique.



CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

Distr.: Général

PNUE/CMS/WAE1/Rapport
Annexe 6

Original: Français

PREMIERE REUNION DES SIGNATAIRES DU MEMORANDUM
D'ACCORD CONCERNANT LES MESURES DE CONSERVATION
EN FAVEUR DES POPULATIONS OUEST-AFRICAINES DE
L'ELEPHANT D'AFRIQUE (*Loxodonta africana*)
Accra, Ghana, 30-31 mars 2009

PROGRAMME DE TRAVAIL INTERNATIONAL A MOYEN TERME

(Adopté par la première Réunion des Etats signataires)

1. Rappelant que le Mémorandum d'Accord concernant les mesures de conservation en faveur des populations Ouest-Africaines de l'éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*), ci après désigné «MdA» et de la Stratégie pour la Conservation des Eléphants d'Afrique Occidentale, ci après désigné «Stratégie», constituent le cadre pour les signataires de travailler en étroite collaboration afin d'améliorer l'état de conservation de l'éléphant d'Afrique en Afrique de l'Ouest;
2. Signalant qu'au paragraphe 3, le MdA donne à penser que les objectifs contenus dans la Stratégie pourrait être atteints, dans une large mesure, en développant et en appliquant des stratégies et plans nationaux pour la conservation des éléphants et qu'au point 4, le MdA prévoit l'échange d'informations scientifiques, techniques et juridiques afin de coordonner les mesures de conservation et de la coopération avec d'autres États Signataires, des organisations internationales et les experts reconnus de l'UICN/SCC Groupe de Spécialistes de l'Eléphant d'Afrique;
3. Considérant que, dans le cadre de collaboration promue par le MdA, les mesures concrètes prises, en particulier celles prises par les États signataires au niveau national dans le contexte de leurs stratégies et plans nationaux pour la conservation des éléphants, pourraient être coordonnées au travers d'un Programme de Travail International à moyen terme, ci après désigné «Programme de Travail»;
4. Notant que ce Programme de Travail se base sur les objectifs liés au MdA et de la Stratégie, à savoir les thèmes principaux suivants:
 - a. ollecte des informations nécessaires à la gestion
 - b. renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion
 - c. éduction du taux de perte de l'habitat des éléphants
 - d. éduction des conflits hommes éléphants
 - e. eilleure compréhension et contrôle effectif du commerce interne d ivoire
 - f. éduction de l abattage illégal des éléphants
 - g. eilleure compréhension à tous les niveaux des questions de conservation de l'éléphant

- h. renforcement de la coopération inter-états
 - i. coûts et bénéfices résultant de la présence d'éléphants
 - j. mise en œuvre et évaluation du Programme de Travail
 - k. assurer les moyens humains et financiers nécessaires la mise en œuvre du Programme de Travail
5. Rappelant que des fonds seront nécessaires pour soutenir les activités énumérées dans le Programme de Travail, et que des sources de financement multilatéraux, bilatéraux et autres devront être recherchées;
6. Considérant aussi les initiatives en cours notamment le projet de *Plan d'Action pour l'éléphant d'Afrique* établi par les pays de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique dans le cadre de la mise en œuvre de la CITES et de ces Décisions sur l'éléphant.

Les Parties signataires au MdA se sont accordées pour:

1. adopter le Programme de Travail concernant les mesures de conservation en faveur des populations Ouest Africaines de l'éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*) 2009-2011, en Annexe de ce document;
2. s'engager à fournir au Secrétariat les éléments d'information relatives aux aspects financières et au calendrier dans le Programme de Travail 2009-2011; et
3. examiner le Programme de Travail 2009-2011 en 2012 a fin de le mettre a jour si besoin, et d'apporter les changements nécessaires.

Annexe

**Programme de Travail International à moyen terme
concernant les Mesures de Conservation en Faveur des
Populations Ouest-Africaines de l'éléphant d'Afrique
(*Loxodonta africana*)**

2009 – 2011

Objectifs	Activité	Priorités ¹	Calendrier	Considération financière (budget, partenaires)	Responsabilité	Partenaires
1.0 Collecte des informations nécessaires à la gestion					Etats	
1.1 Organiser des inventaires d'éléphants	<ol style="list-style-type: none"> 1. Choisir la méthodologie 2. Planifier les inventaires a synchroniser (ex : zones transfrontalières) 3. Mise en œuvre (recherche des financements, choix experts etc.) 	TE				CMS, MIKE, IUCN, WWF, AWF, USWS Autres partenaires
1.2 Entreprendre l'étude des mouvements saisonniers des éléphants transfrontaliers	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les zones d'étude 2. Identifier les institutions/experts 3. Choix de la méthodologie 4. Planification et mise en œuvre 	TE				Collectivités locales, CMS, MIKE, IUCN, WWF, AWF, Autres partenaires
1.3 Entreprendre des études génétiques pour déterminer le statut taxonomique des éléphants de forêts et de savane	<ol style="list-style-type: none"> 1. Bilan des études réalisées 2. Identifier zones prioritaires 3. Mise en œuvre (choix experts, recherche financements) 	M				CMS, Experts scientifiques, Autres partenaires
1.4 Evaluation de la valeur socio-économique des éléphants	<ol style="list-style-type: none"> 1. Elaborer les outils pour évaluer les sources de revenus 2. Mettre en œuvre ces outils 3. Evaluer les services rendus par les éléphants a la pharmacopée traditionnelle , aux activités culturelles et autres croyances associées 	E			Etats	Bureau d'Etude, ONG, experts
1.5 Evaluation du rapport cout bénéfice	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les besoins nécessaires de la population locales pour cohabiter avec les éléphants 2. Etablir le rapport cout –bénéfice 	E			Etat	Bureau d'Etude, ONG, experts Universités

¹ TE=Très Elevé ; E=Elevé; M=Moyennement élevé.

Objectifs	Activité	Priorités ¹	Calendrier	Considération financière (budget, partenaires)	Responsabilité	Partenaires
1.6 Amélioration du rapport coût-bénéfice	<ol style="list-style-type: none"> Suivre l'évolution du rapport coût-bénéfice Proposer si nécessaires des mécanismes pour réduire les impacts négatifs et pour accroître les bénéfices. 	M			Etat	Université set Experts Bureau d'Etude, ONG, experts
2.0 Renforcement des capacités pour la gestion					Etats	
2.1 Organiser des cours de formation au niveau des sites et au niveau sous régional	<ol style="list-style-type: none"> Identifier les besoins en formation (agents de terrain, gardes, responsables des communautés locales, ONG) Elaborer les thèmes de formation Mise en œuvre (choix des formateurs etc.) 	E				Collectivités locales, CMS, MIKE, IUCN, WWF, AWF, Autres partenaires
2.2 Fournir les équipements nécessaires aux agents concernés	<ol style="list-style-type: none"> Evaluer les besoins Rechercher les fonds nécessaires Distribuer et former a l'utilisation 	E			Etats	Collectivités locales, CMS, MIKE, IUCN, WWF, AWF, Autres partenaires
3.0 Réduction du taux de perte de l'habitat des éléphants						
3.1 Evaluer les habitats	<ol style="list-style-type: none"> Dresser un état des lieux de l'habitat des éléphants (cartographie, ressources en eau, en nourriture, salines etc.) Suivre les menaces et les améliorations possibles 	TE				Collectivités locales, CMS, IUCN, WWF, AWF, Autres partenaires
3.2 Elaborer des plans d'aménagement et/ou mettre en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> Plan d'aménagement à préparer par sites intégrant la révision de la cartographie, la création et gestion de corridors, de points d'eau, la gestion des feux, la dimension hommes éléphants, réintroduction si nécessaire etc. Mise en œuvre des plans préparées 	E				Collectivités locales, CMS, IUCN, WWF, AWF, Autres partenaires

Objectifs	Activité	Priorités ¹	Calendrier	Considération financière (budget, partenaires)	Responsabilité	Partenaires
4.0 Réduction des conflits hommes éléphants					Etats	
4.1 Bilan des sites à conflits	<ol style="list-style-type: none"> 1. Enquête et cartographies 2. Ampleur et type des conflits 	TE				Collectivités locales, CMS, IUCN, WWF, AWF, Autres partenaires
4.2 Contribution a la résolutions des conflits	<ol style="list-style-type: none"> 1. Analyse des causes des conflits 2. Mise en œuvre de solutions 3. Identifier les besoins nécessaires de la population locale pour cohabiter avec les éléphants 4. Etablir le rapport coûts- bénéfices 	TE				Collectivités locales, CMS, IUCN, WWF, AWF, Autres partenaires
4.3 Le renforcement des capacités	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sessions de formation acteurs locaux (gestionnaires, structures organisées autour des aires de conservation, populations locales etc.) 	TE				Collectivités locales, CMS, IUCN, WWF, AWF, Autres partenaires
5.0 Meilleure compréhension et contrôle effectif du commerce interne d'ivoire, Cfr. CITES :Plan d'Action pour le contrôle du commerce de l'ivoire d'éléphants , Décision 13.26 (Rev COP14)					Etats	
5.1 Conduire des études sur le commerce de l'ivoire dans les pays identifiées par ETIS		M				Experts, ETIS, TRAFFIC, CITES, Autres partenaires
5. 2 Initier des politiques de contrôle du commerce de l'ivoire au niveau de la CEDEAO	<ol style="list-style-type: none"> 1. Etat des lieux 2. Etude pour l harmonisation de la législation , 3. Renforcement des lois et politiques de la sous région 4. Dans le cadre de la mise en œuvre de Décision 13.26 (Rev COP14) 	M			CDEAO	Experts, ETIS, TRAFFIC, CITES, ECOWAS, Autres partenaires

Objectifs	Activité	Priorités ¹	Calendrier	Considération financière (budget, partenaires)	Responsabilité	Partenaires
5.3 Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans le contrôle du commerce de l'ivoire	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organisation de sessions de formation (police, douane etc.) 2. Développement d'un réseau d'informations intergouvernemental sur le trafic illégal 	M				ETIS, TRAFFIC, CITES
6.0 Réduction de l'abattage illégal des éléphants					Etats	
6.1 Renforcer les politiques de contrôle	<ol style="list-style-type: none"> 1. Etat des lieux 2. Harmonisation de la législation 3. Organiser des patrouilles de surveillance 	TE				CEDEAO
6.2 Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la lutte anti-braconnage	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organisation de sessions de formation (collectivités, agents de terrain, gardes, etc.) 2. Développement d'un réseau d'informations intergouvernemental sur l'abattage illégal 3. Fournir les équipements nécessaires aux agents concernés 	TE				MIKE, IUCN, WWF, AWF, CITES
7.0 Meilleure compréhension à tous les niveaux des questions de conservation des éléphants					Etats	
7.1 Campagnes d'information, d'éducation, et de communication (IEC)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les besoins d'IEC (groupes cibles) 2. Confectionner les outils 3. Promouvoir et diffuser les informations sur les interactions Homme-Eléphants 4. Mise en oeuvre 5. Information scolaires 	E				Collectivités locales, CEDEAO, CMS, IUCN, WWF, AWF

Objectifs	Activité	Priorités ¹	Calendrier	Considération financière (budget, partenaires)	Respon sabilité	Partenaires
	<ul style="list-style-type: none"> 6. Diffusion des textes législatifs concernant la conservation des éléphants 7. Publication des textes (statut , gestion, abattage et commerce illégal) 8. Utilisation des medias 					
8.0 Renforcement de la coopération inter-états					Etats	
8.1 Création d un cadre de concertation pour la gestion de chaque aire transfrontaliere	<ul style="list-style-type: none"> 1. Développement d'accords techniques inter états 2. Réunions régulières 	E				CEDEAO, CMS, IUCN
8.2 Développement et mise en œuvre d'initiatives conjointes	<ul style="list-style-type: none"> 1. Création d'un mécanisme d'échange d'information entre les Etats pour un meilleur suivi des mouvements transfrontaliers. 2. Autres initiatives dans les domaines de la législation, de la recherche, de la gestion, de la lutte anti- braconnage et commerce illégal, de la formation, de l'information du public etc. 	E				Collectivités locales, ONG locales, CMS, MIKE, CEDEAO, IUCN, WWF, AWF
9.0 Mobilisation des moyens humains financiers						
9. 1 Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> 1. En fonction des besoins, identifier et mobiliser les compétences existantes (ex.création de réseaux) 2. Renforcement de capacités 3. Recruter si nécessaire. 	E			Etat	Agences et autres institutions ONG
9.2 Moyens financiers	<ul style="list-style-type: none"> 1. Lister les sources de financement possible 2. Etablir des propositions de projets concertés 	TE			Etat	Experts et consultants ONG Institutions Universités

Objectifs	Activité	Priorités ¹	Calendrier	Considération financière (budget, partenaires)	Respon sabilité	Partenaires
	3. Soumettre ces propositions aux sources de financements potentiels 4. Etablissement d'un fond fiduciaire Africain					
10. Mise en œuvre et évaluation						
10.1 Suivi de la mise en œuvre	1. Etablir des indicateurs pour chaque pour chaque objectif et activité 2. Mise en œuvre 3. Consolider les résultats. 4. Elaborer des rapports de suivi.	E			Etat	UICN, WWF, AWF Etat Universités
10.2 Evaluation du Programme	1. Mettre en place et utiliser des indicateurs nécessaires 2. Evaluer la performance du programme	M				UICN, WWF, AWF Experts Universités



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

Distr.: Général

PNUE/CMS/WAE1/Rapport
Annexe 7

Original: Français

PREMIERE REUNION DES SIGNATAIRES DU MEMORANDUM
D'ACCORD CONCERNANT LES MESURES DE CONSERVATION
EN FAVEUR DES POPULATIONS OUEST-AFRICAINES DE
L'ELEPHANT D'AFRIQUE (*Loxodonta africana*)
Accra, Ghana, 30-31 mars 2009

**RECAPITULATIF DES AIRES TRANSFRONTALIERES DE DISTRIBUTION DES
ELEPHANTS EN AFRIQUE DE L'OUEST**

(Adopté par la première Réunion des Etats signataires)

1. Se rappelant que lors de l'atelier sur l'éléphant d'Afrique organisé le 23 Juin 2008 à Mombasa par la CMS lors de la rencontre pan africaine CITES/MIKE, un certain nombre de pays avaient exprimé leur désir de renforcer les coopérations transfrontalières dans le domaine de la gestion des éléphants;
2. Considérant la nécessité de faciliter le renforcement de cette coopération dans le cadre de la mise en œuvre du MoU et du programme de travail conjoint CMS/CITES, le secrétariat avec la collaboration de l'UICN a établi un tableau des aires transfrontalières sur la base des connaissances disponibles;

Les Etats signataires se sont mis d'accord sur:

l'Annexe de ce document qui tient compte de la nécessité de développer des projets spécifiques complémentaires sur certaines de ces aires transfrontalières.

ANNEXE

Tableau I: Principaux projets / programmes dans les aires transfrontalières prioritaires de distribution des éléphants (cf.: Stratégie pour la Conservation des Eléphants d'Afrique Occidentale)

Aires	Nombre. Eléphants	Actions en cours	Actions à envisager	Partenaires
Corridor Est: Nazinga-Parc Kabore Tambi-Red Volta Ecosystem- Doung Pays concernés: Burkina Faso, Ghana, Togo	700-800 pour les deux Corridors Est et – Ouest ci-dessous	1. Programme MIKE 2. OFINAP/Burkina Faso 3. Etude de LCA en cours		CITES LCA (Leadership for Conservation in Africa)
Corridor Ouest : Nazinga-Parc de Molle Pays concernés: Burkina Faso, Ghana	700-800 pour les deux Corridors– Ouest et Est ci- dessus	1. Programme Mike 2. OFINAP / Burkina Faso 3. PROGEREF / Burkina Faso 4. Etudes LCA en cours (CREMA-ZOVICS)		CITES LCA BAD/FAD
Bia-Gossou-Bossemati-Djambarakrou Pays concernés : Cote d Ivoire, Ghana	150 - 200 (Partie Ghana)	1. Protected Areas Development Programme 2. Community Forest Biodiversity Programme		1. EC 2. FFEM, CARE Int.
W-Arly-Pendjari-Réserve Est Burkina Pays concernés : Burkina Faso, Bénin, Niger	4500	1. Programme MIKE 2. PProCGRN / CENAGREF 3. Suivi aérien des populations d'éléphants de la Réserve de Biosphère de la Pendjari. 4. Recherche sur le rôle de l'éléphant <i>Loxodonta africana</i> dans la dynamique des écosystèmes et les terroirs villageois des Réserves de Biosphère de Penjari et du Ouest du Bénin et étude de l'impact des éléphants sur la végétation.		1. CITES 2. UO/UFR/SVT 3. GTZ 4. UE 5. GEF/PNUD 6. Université d'Abomey 7. Calavi du Bénin 8. ECOPAS 9. UE 10. AWF

Aires	Nombre. Eléphants	Actions en cours	Actions à envisager	Partenaires
		5. Suivi à long terme de la végétation dans la réserve de Benis Pama 6. Programme WAP (BF, Niger, Bénin) 7. Suivi écologique des éléphants par télémétrie 8. Programme ECOPAS / CENAGREF 9. Projet DLWEIP / GEF AU-IBAR 10. Analyse des conflits hommes éléphants et renforcements des capacités des acteurs		
Taï-Grebo - National Forest Pays concernés : Cote d'Ivoire, Libéria	50 -?	1. Analyse des conflits hommes-éléphants et les facteurs qui déterminent leur distribution. 2. Programme MIKE (inventaire éléphants) 3. Suivi écologique (détermination de la densité et distribution des éléphants)		1. WWF 2. CITES, WCF, GTZ 3. WWF, WCF
Ziama-Wenegizi Pays concernés : Guinée, Libéria	200-300	1. Programme MIKE 2. Projet de Gestion des Ressources naturelles		1. CITES 2. KFW
Gourma / Mali-Sahel Burkina Pays concernés : Burkina Faso, Mali	500	1. Projet de conservation et de valorisation de la biodiversité et des Éléphants 2. Projet Éléphants "devenir des éléphants du Gourma" 3. Programme MIKE		1. FFEM, Banque Mondiale 2. Wildlife Foundation (US) 3. CITES

Tableau II: Autres aires transfrontalières de distribution des éléphants en Afrique de l’Ouest

Aires	Nombre Éléphants	Actions en cours	Actions à envisager	Partenaires
Zone Comoé-Comoe-Leraba Pays concernés: Burkina Faso, Cote d'Ivoire				
Region de Sikasso Pays concernés: Burkina Faso, Cote d'Ivoire, Mali				
Reserve Baba Rafi Pays concernés: Niger, Nigeria	80-100			
Niokolo Badiar Pays concernés: Sénégal, Guinée	<50	1. Programme MIKE	1. Inventaire 2. Renforcement des mesures de surveillance (équipements, moyens d'interventions, voitures adaptées, aménagements routes) 3. Renforcement des capacités en matière de gestion (formation, etc.) 4. Plan stratégique de conservation 5. Reintroduction - Translocation	CITES
Pinseli, Soya, Madina Oula – Outamba / Kilini Pays concernés: Guinée, Sierra Leone	<50 (Estimation)		1. Information et sensibilisation de communautés riveraines 2. Inventaire de population 3. Equipement et renforcement de mesures de gestion 4. Suivi, évaluation	
Corubal –Dulombi Pays concernés: Guinée, Guinée Bissau	10 - 40 individus (CECI 1991)			

Gola Forest Pays Concernés: Liberia, Sierra Leone	+/- 60			
Réserve de faune de Kankau Pays concernés: Guinée, Cote d'Ivoire	<50 (Estimation)		<ol style="list-style-type: none"> 1. Information et sensibilisation de communautés riveraines 2. Inventaire de population 3. Equipement et renforcement de mesures de gestion 4. Suivi, évaluation 	

Tableau III: Parcs Nationaux

Aires	Nombre Éléphants	Actions en cours	Actions à envisager	Partenaires
Kyabobo, Fazao-Malfakassa et Réserve de Faune d'Abdoulaye, Mont Kouffé et Wani -Maro Pays concernés : Bénin, Ghana, Togo	Site Kyabobo : inconnu Site Fazao-Malfakassa : + 60 Site Abdoulaye : + 6 Site Mont Kouffé: inconnu	Fazao-Malfakassa, Site MIKE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer les capacités des gestionnaires des sites en matière de recherche écologique 2. Doter les gestionnaires d'équipement nécessaire 3. Conduire l'inventaire des populations d'éléphants 4. Identifier et réhabiliter les couloirs nationaux et transnationaux de migration 5. Mettre en place un mécanisme d'échange d'informations entre les Etats concernés 	Etats CMS UE MIKE
Oti-Kéran, Oti-Mandouri OKM (Togo) et le Complexe WAP	Indéterminé du côté OKM	Oti-Kéran site MIKE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer le cadre de gouvernance nationale en vue du renforcement du système de gestion OKM 2. Consolider la gestion du complexe 3. Développer la coopération pour la gestion durable du OKM 	Etat FEM/PNUD MIKE UE CMS
Chingurme-buguma/waza Pays concernées: Nigeria,	50-100			

Cameroun				
Lake Chad Shores Pays concernés : Nigeria, Tchad	100 - 150			
Cross-River Natural Park / Takamanda Population Pays concernés : Nigeria, Cameroun	50-80			

Tableau IV: Aires transfrontalières de distribution des éléphants en Afrique de l'Ouest en contact avec des aires d'Afrique centrale

Aires	Nombre Éléphants	Actions en cours	Actions à envisager	Partenaires
Pays concernés : Nigéria, Cameroun				

S:_WorkingDocs\Agmts-MoU_Corr\MoU_Elephants_West_African\RS_1Mtg_March09_Accra_Ghana\REPORT\Annex_7_WAEI_Doc_11_Summary_Transboundary_Areas_F.doc



CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

Distr.: Générale

PNUE/CMS/WAE1/RAPPORT
Annexe 8

Original: Français

PREMIERE REUNION DES SIGNATAIRES DU MEMORANDUM
D'ACCORD CONCERNANT LES MESURES DE CONSERVATION
EN FAVEUR DES POPULATIONS OUEST-AFRICAINES DE
L'ELEPHANT D'AFRIQUE (*Loxodonta africana*)
Accra, Ghana, 30-31 mars 2009

DECLARATION FINALE DES SIGNATAIRES

1. Sur initiative de la Convention sur les Espèces Migratrices appartenant à la Faune Sauvage (CMS), s'est tenue à Accra au Ghana du 30 au 31 Mars 2009, dans la salle de conférence de Crystal Palm Hôtel, la première réunion des Etats signataires du Mémorandum d'Accord (MdA) concernant les mesures de conservation pour les populations d'éléphants d'Afrique de l'Ouest.
2. Ont pris part à la rencontre les treize Etats signataires du Mémorandum d'Accord (MdA), le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, le Sierra Leone, le Togo ainsi que le Secrétariat de la CMS et celui de la CITES-MIKE, l'UICN/GSEAF et l'IFAW.
3. La réunion était placée sous la Présidence du Ghana pays hôte. Elle avait pour objectifs de:
 - 3.1 Faire un état de lieu sur les activités réalisées par chaque pays signataires à travers les rapports nationaux; et
 - 3.2 Ainsi que la mise en place de dispositions consensuelles liées au programme de travail 2009 – 2011.
4. Deux interventions ont émaillées l'ouverture de la réunion:
 - 4.1 Une déclaration introductive du Secrétaire Exécutif de la CMS, qui a fait état d'un large soutien apporté par les pays de l'Aire de Répartition de l'Eléphants d'Afrique signataires de ce MdA.
 - 4.2 Le discours d'ouverture a été prononcé par le Représentant du Gouvernement du Ghana, Monsieur Nana Kofi Adu-Nsiah, Directeur Exécutif de la Commission Forestière (Division de la Faune sauvage) du Ghana, qui a souhaité la bienvenue aux délégués.
5. Suite à ces interventions il a été procédé à l'adoption de l'ordre du jour qui a porté sur les points suivants:
 - 5.1 Adoption des règles de procédure;
 - 5.2 Election du bureau;
 - 5.3 Adoption de l'adoption de l'agenda et du programme de travail;
 - 5.4 Présentation du rapport du secrétariat;
 - 5.5 Présentation des rapports nationaux;

- 5.6 Poursuite de la mise en œuvre du MdA et organisation du travail intersessionnel;
 - 5.7 Présentation et discussion des termes de référence des points focaux nationaux et de la coordination;
 - 5.8 Discussion des aspects budgétaires;
 - 5.9 Coopération avec d'autres partenaires;
 - 5.10 Questions diverses;
 - 5.11 Date et lieu de la prochaine réunion des Etats signataires;
 - 5.12 Clôture de la réunion.
6. Suite aux débats des points ci –dessus cités, la réunion a abouti aux conclusions suivantes:
- 6.1 L'accord sur le programme de travail 2009 – 2011 centré sur dix objectifs clés à savoir:
 - 6.1.1 La collecte des informations nécessaires à la gestion
 - 6.1.2 Le renforcement des capacités pour la gestion
 - 6.1.3 La réduction du taux de perte d'habitat des éléphants
 - 6.1.4 Contribution à la réduction des conflits homme/éléphants
 - 6.1.5 Meilleure compréhension et contrôle effectif du commerce interne d'ivoire, Cf. le plan d'Action pour le contrôle du commerce de l'ivoire d'éléphants (CITES COP Décision 13.26 (Rev COP14))
 - 6.1.6 La réduction de l'abattage illégal des éléphants
 - 6.1.7 Une meilleure compréhension à tous les niveaux des questions de conservation de l'éléphant
 - 6.1.8 Le renforcement de la coopération inter – Etat
 - 6.1.9 Les moyens humains et financiers nécessaires à sa mise en œuvre
 - 6.1.10 La mise en œuvre et l'évaluation du programme de travail
 - 6.2 La présentation des rapports nationaux par les treize Etats signataires a été suivie avec un réel intérêt par les délégués à cette réunion sur le MdA;
 - 6.3 L'adoption du rôle des points focaux nationaux et des Termes de Référence de la Coordination;
 - 6.4 L'actualisation de la liste des sites transfrontaliers ou des actions de coopération sont indispensables afin de renforcer la conservation de l'éléphant;
 - 6.5 Le soutien de la recherche de ressources financières additionnelles afin de réaliser le programme de travail, y compris les projets portant sur les sites transfrontaliers;
 - 6.6 L'attribution de 30.000 euros du fonds fiduciaire de la CMS à la gestion administrative de l'accord de 2009 à 2011;
 - 6.7 La demande des Etats signataires au Secrétariat Exécutif de la CMS afin que ce dernier saisisse les pays concernés pour la mobilisation de cotisations volontaires relatives au MdA; et
 - 6.8 Sur proposition des délégués, la République du Niger a été retenue pour abriter la prochaine réunion des parties signataires prévue à la fin de l'année 2011.

La Réunion
Accra, le 31 mars 2009

Annexe: Liste des participants (voir Annexe 1 du rapport)